

Le 23/11/08 à 15:28



## **GROUPE DE DIRECTION ( EN MATIERE D'EMPRUNT OBLIGATAIRE )**

Il est formé par le chef de file et un groupe d'institutions ou co-chef de file. Les co- chefs de file sont des institutions financières du marché. Ils participent à l'établissement définitif des conditions de l'émission et garantissent la souscription d'un montant substantiel de l'émission.